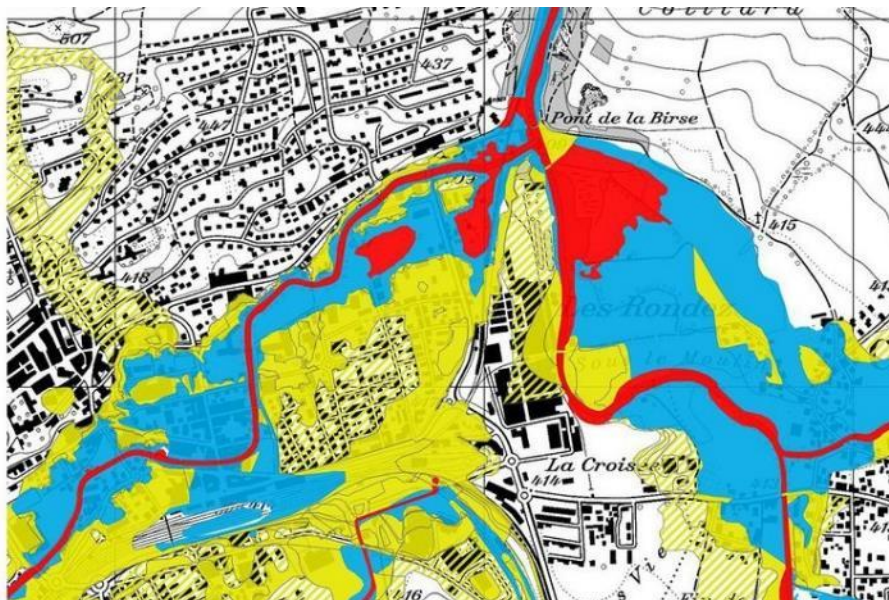


# Stratégie cantonale de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas de crues exceptionnelles

Conférence de presse du 13.11.2015



# Thèmes abordés

- 1. Introduction**
- 2. Politique cantonale en matière de dangers naturels**
- 3. Organisation des services de l'état et tâches des communes**
- 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles**
- 5. Objectifs atteints et défis futures**
- 6. Questions/réponses**

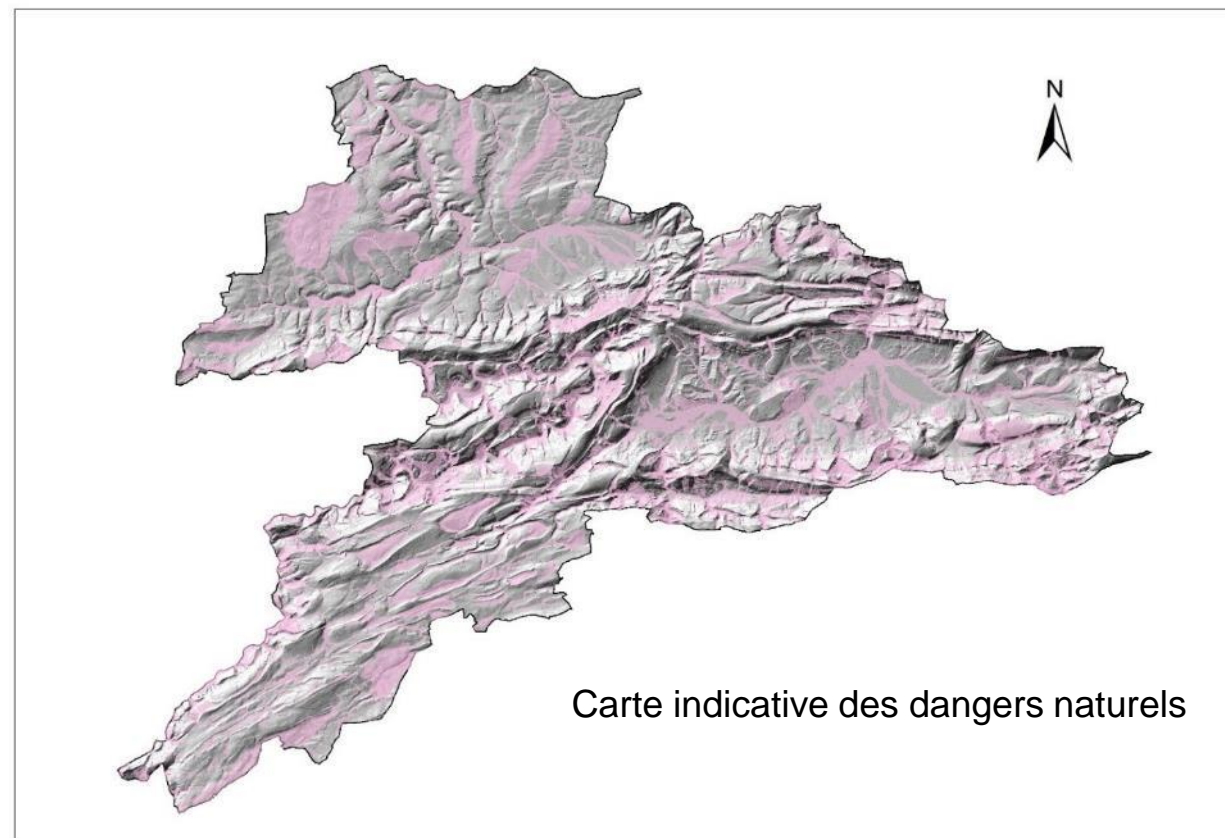
# 1. Introduction

Vu ses caractéristiques géographiques et morphologiques, le canton du Jura est touché par les principaux types de dangers naturels.

- **37% de la surface cantonale touchée par un ou plusieurs dangers naturels**
- 15% du territoire soumis au danger d'inondation.
- 7% du territoire soumis aux chutes de pierres et blocs.
- 10-15% du territoire avec effondrements karstiques.
- 10% du territoire soumis aux glissements.
- 29% des forêts sont protectrices (10'700 ha)

## Problématiques principales:

- Inondations dans les zones construites.
- Chutes de pierres/glissements les long des voies de communication.

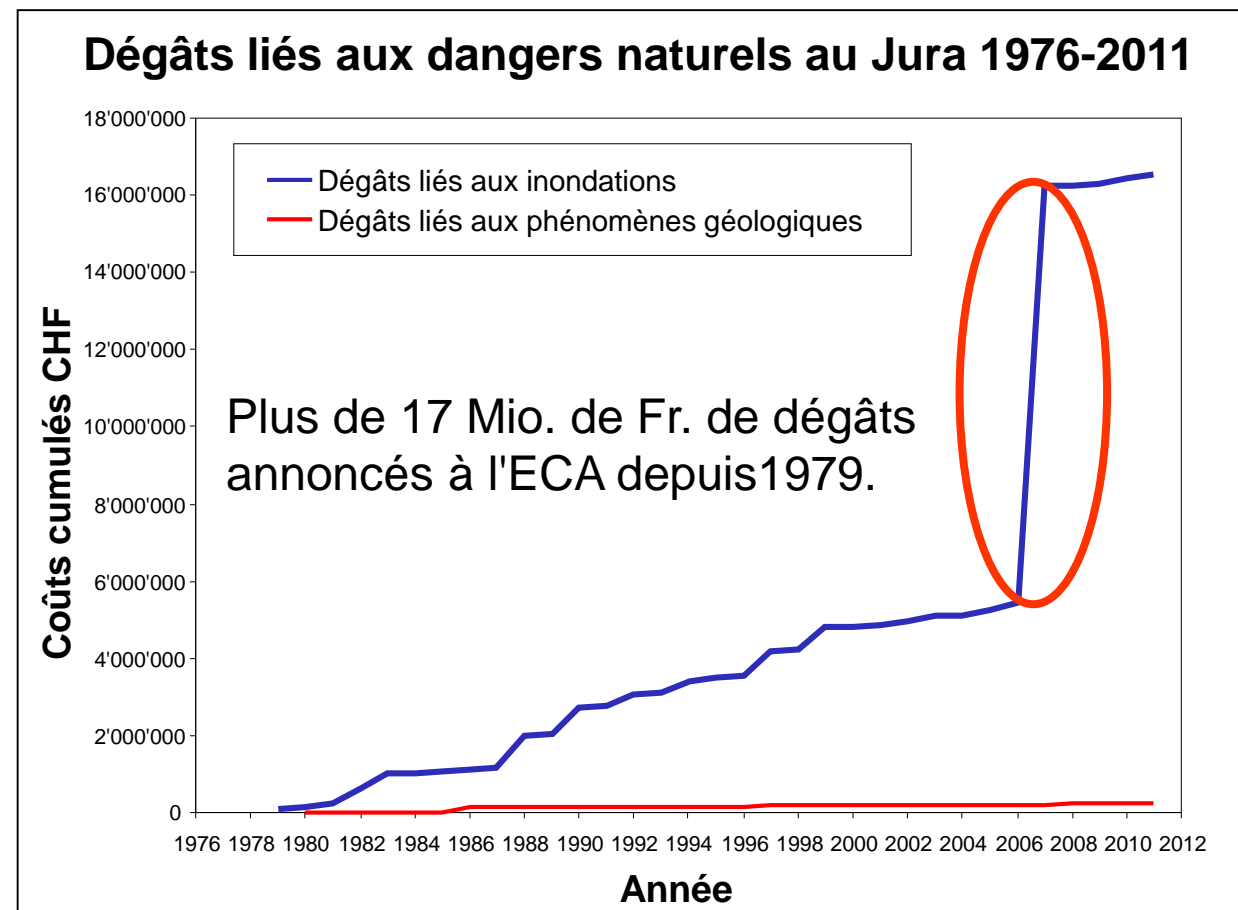


# 1. Introduction

## Investissement et dommages

**En Suisse:** 2,9 milliards de francs par an sont investis dans la protection contre les dangers naturels (1,7 milliard par les assurances et le secteur privé et 1,2 milliard par la Confédération, les cantons et les communes).

**Au Jura:** ~ 3 millions de francs par an sont investis dans les mesures de protection et dans les soins aux forêts protectrices (~ 2.1 millions de subventions).



## 2. Politique cantonale en matière de dangers naturels

Jusqu'aux années 80-90: les moyens financiers et priorités stratégiques (cantonales et fédérales) étaient axés sur la mise en place de mesures constructives, pour essayer de « maîtriser » les forces de la nature.

→ endiguement des cours d'eau, renforcement des berges, construction de seuils.

Allaine Porrentruy "En Roche de Mars"  
Travaux de chômage 1<sup>er</sup> septembre 1940



Allaine "En Roche de Mars" Porrentruy  
Travaux de chômage, 5 octobre 1941



## 2. Politique cantonale en matière de dangers naturels

Evènements de 1987, 1993, 1999 → Changement de paradigme dans la gestion des cours d'eau:

- Plus d'importance à l'aménagement du territoire (affectation du sol).
- Redonner aux cours d'eau l'espace qui leur est nécessaire.
- Valorisation des données de base sur les dangers.
- Soins réguliers et ciblés aux forêts de protection
- Mise en place de systèmes d'alerte et d'alarme à la population.

**Aujourd'hui, on cherche à donner plus d'espace au cours d'eau et à rétablir son état «naturel».**



Mesures d'aménagement dans les années 40'



Mesures 2011-2012 (plan de relance cantonal)

## 2. Politique cantonale en matière de dangers naturels



*Processus de gestion intégrée des risques*

La politique cantonale actuelle se base sur les principes de la gestion intégrée des risques. Cette dernière vise à identifier et à évaluer les risques inhérents aux dangers naturels, puis à les réduire en appliquant des mesures pertinentes et combinées, sur trois axes:

1. **Les mesures de précaution**  
(prévention/protection et préparation).
2. **La maîtrise des événements** (engagement et remise en état provisoire).
3. **Le rétablissement après catastrophe**  
(remise en état définitive et reconstruction).

### 3. Organisation des services de l'Etat et tâches de communes

- ENV → Unité responsables de la thématique (haute surveillance des projets, subventions LACE et LFO, base de données, alerte cantonale, fonds de secours,...)
- SDT → Unité de coordination pour la pris en compte des DN dans l'aménagement du territoire.
- SIN → Protection des routes cantonales et des bâtiment de l'Etat.
- POC → Plan d'alerte cantonale, mise en place et coordination des organes de conduite communaux en cas de catastrophe, intervention
- JUR → Conseil aux services, questions juridiques relatives aux DN.
- ECA → Fixe les mesures de protection liées aux procédures d'octroi de permis de construire, informe la population et instruit les organes d'intervention.



# 3. Organisation des services de l'Etat et tâches de communes

**Rôle du canton** dans la gestion intégrée des dangers naturels

**Veiller à l'application d'une gestion moderne des dangers naturels sur l'ensemble du territoire cantonal en vérifiant la conformité des projets et en octroyant les indemnités cantonales et fédérales à disposition.**

## Tâches

- Sensibiliser les collectivités publiques et les privés à la problématique des dangers naturels.
- Mettre à jour les données de base sur les dangers naturels.
- Garantir la haute surveillance des projets de protection menés.
- Préaviser les demandes de construction (en collaboration avec le SDT et l'ECA JURA).
- Initier et superviser les programmes de sylviculture de protection.
- Veiller à ce que les études de base relatives aux dangers naturels soient transposées dans le plan d'aménagement local.
- Ordonner, là où la protection de la population l'exige, des mesures passives (aménagement du territoire) ou actives (ouvrages) contre les dangers naturels.

# 3. Organisation des services de l'Etat et tâches de communes

## **Rôle des communes** dans la gestion intégrée des dangers naturels

**Responsables de la protection de la population, elles mettent en œuvre des mesures de protection passives (aménagement du territoire) et actives dans les zones habitées (projets de protection).**

### **Tâches**

- Intégrer, dans le plan d'aménagement local, les études de base relatives aux dangers naturels ;
- Etablir, en fonction des déficits de protection identifiés, des projets de protection contre les dangers naturels pour les zones habitées;
- Elaborer un plan d'alarme et d'intervention en cas de crues et donc réduire le risque résiduel (organe de conduite, matériel, observation, évacuations, etc.);
- Entretien des ouvrages de protection dont elles sont propriétaires;
- Informer la population

## 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

La stratégie de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas de crues exceptionnelles du Canton du Jura constitue **un des éléments clé à la mise en place d'une stratégie de gestion intégrée des risques.**

*Aspects développés dans la stratégie*



- Complète les nombreux efforts déjà réalisés (cartographie des dangers naturels, projets de protection et de revitalisation sur les cours d'eau,...).
- Définit les modalités de préparation et d'engagement à l'échelon cantonal.
- Identifie **5 mesures principales** à mettre en œuvre à l'échelle cantonale.

**Le Gouvernement a chargé l'Office de l'environnement et la Police cantonale de le mettre en œuvre.**

# 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

Deux documents réalisés (rapport technique et brochure tout public)

## Buts et contenu des documents

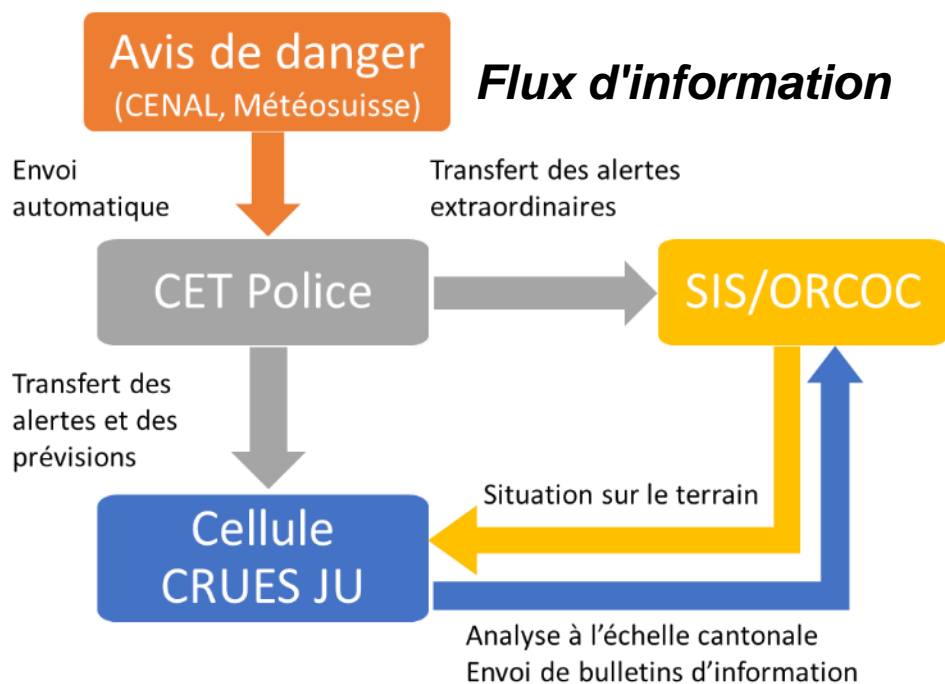
- Décrire les modalités de préparation et d'engagement en cas d'événements de crues exceptionnelles.
- Définir les principes généraux, les tâches respectives du canton et des communes dans le cadre de l'alerte, l'alarme et l'intervention en cas de crues.
- Décrire les mesures à mettre en œuvre afin de respecter le cadre légal cantonal et fédéral.



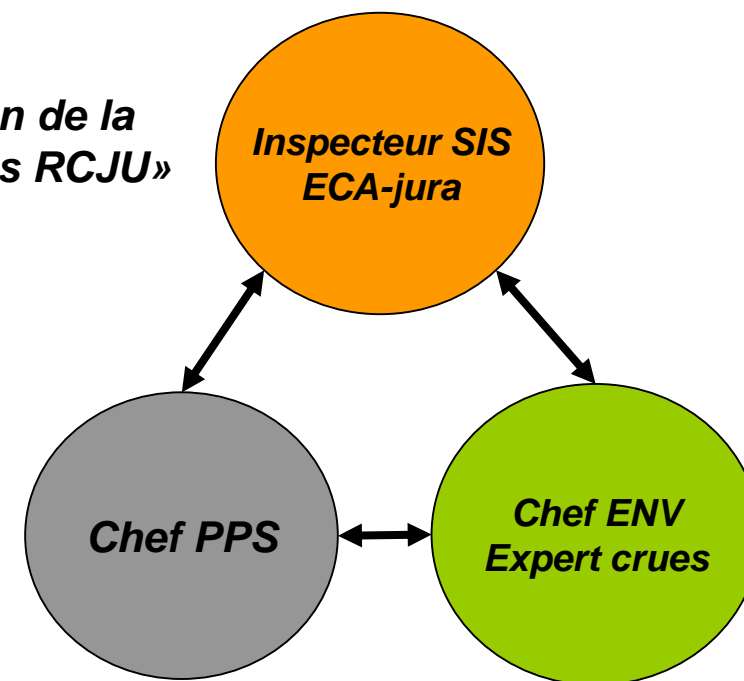
# 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

## 1. Organiser le système d'alerte et d'alarme

- Formaliser et optimiser la chaîne d'alerte et d'alarme en cas de crues entre la Confédération, les services cantonaux et les communes.
- Organiser la mise en place de la Cellule Crues JU (structure interservices permettant de centraliser les informations météo-hydrologiques et évaluer, dans la mesure du possible, l'évolution de la situation).



## Organisation de la «Cellule Crues RCJU»



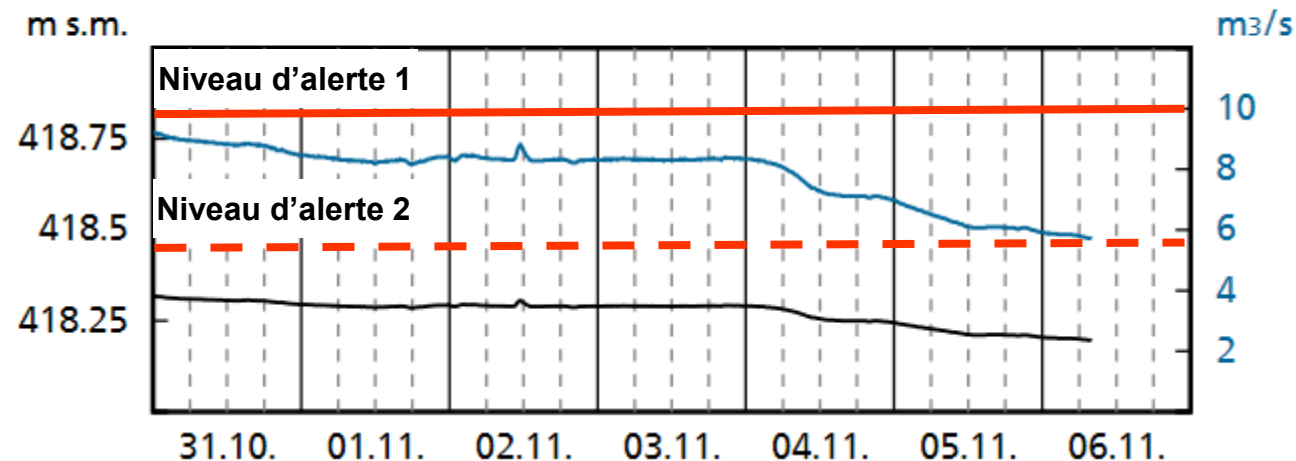
# 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

## 2. Mettre en place et exploiter un système de prévision et de surveillance

- Suivre l'évolution des cours d'eaux (**installation de 4 stations de mesure cantonales d'ici 2016**)
- Alerter à temps les organes d'intervention (mise en place système de prévision des pluies et des débits)
- Mettre à disposition l'information aux organes d'intervention (création d'une plateforme web)
- Investissement à réaliser/déjà réalisé: *~200'000 Frs* → avec subventionnement de la part de la Confédération



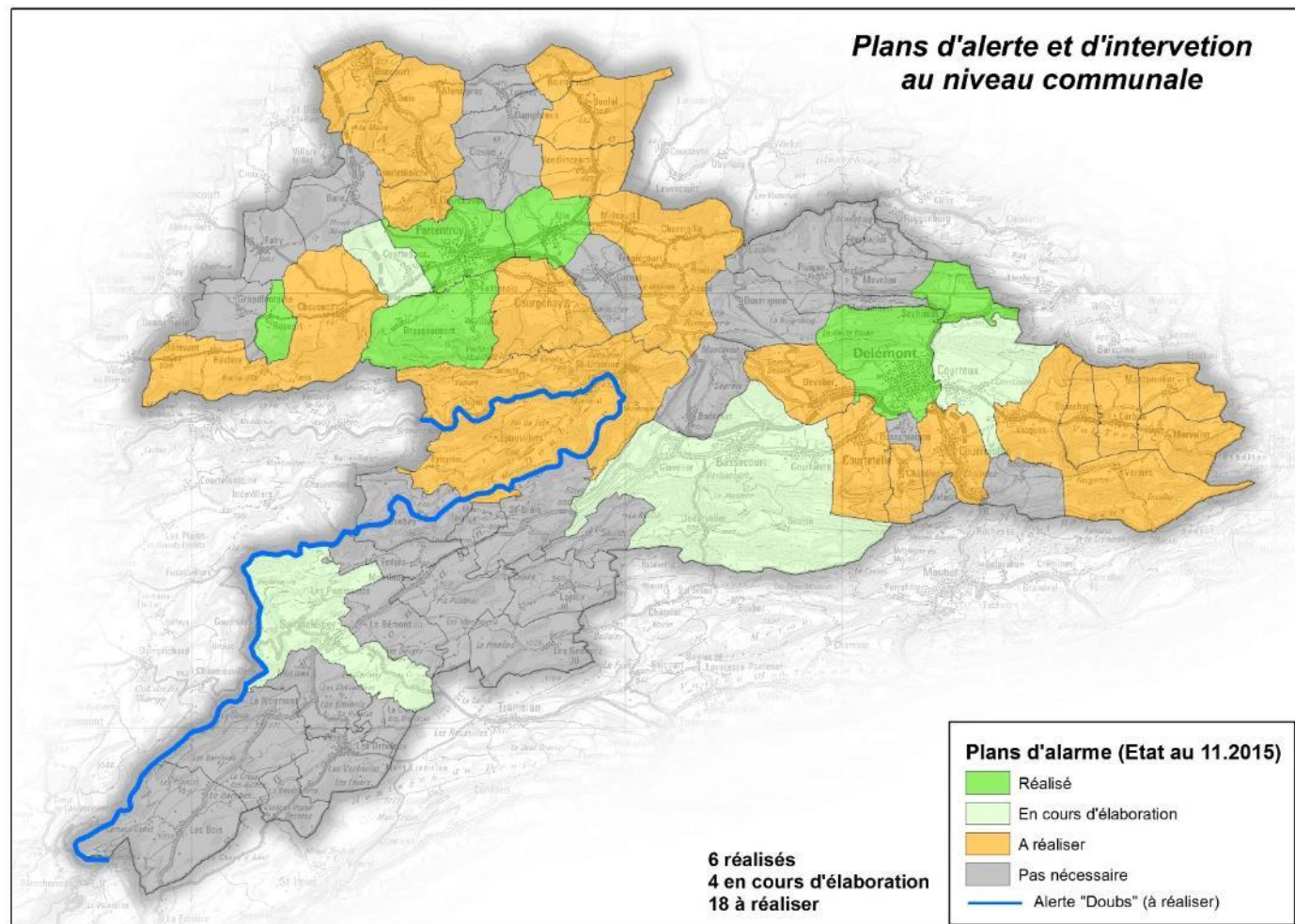
Débit et niveau d'eau



# 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

## 3. Soutenir la planification de l'alarme et de l'intervention au niveau local.

- Veiller à la réalisation de plans d'alarme et d'intervention dans les communes.
- Au moins 18 communes doivent encore se doter d'une Plan d'alarme.
- Investissement à réaliser par l'état:  
~150'000 Frs →  
→ Possibilité de subventionnement de la confédération.



## 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

### 4. Instruire à la conduite et à l'intervention en cas de crue exceptionnelle.

- Instruire les forces de conduite et d'intervention à la problématique des dangers naturels.
  - Concevoir et organiser des exercices de conduite et d'intervention.
  - Sensibiliser le sapeurs-pompiers.
  - Investissement total pour l'état: ~50'000 Frs (modules de formation);
- possibilité de subventionnement de la CH.





## 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

### 5. Sensibiliser et préparer la population à une crue exceptionnelle.

- Informer de manière claire et objective la population des risques.
- Vulgariser les données et les études disponibles
- Instruire la population au comportement correct à adopter en cas de crue.
- Orienter les propriétaires à prendre les mesures nécessaire pour diminuer les dommages en cas de crues
- Investissement total pour l'état: ~30'000 Frs ;  
→ possibilité de subventionnement de la CH.



# 4. Stratégie cantonale en cas de crues exceptionnelles

Pour plus d'information...site internet du canton et de l'OFEV

Autorités » Administration » Environnement et Equipement » Environnement (ENV) » Dangers naturels

## Dangers naturels

Sur le territoire de la République et Canton du Jura, les dangers naturels tels que les inondations et les phénomènes liés aux instabilités de terrain peuvent localement occasionner des dommages matériels notables et mettre en danger la vie des personnes.

En Suisse, la protection contre les dangers naturels se base sur les principes de la gestion intégrée des risques. Ce principe consiste à harmoniser les mesures et les opérations à mener en décrivant un cycle comprenant:

- les mesures de précaution (prévention/protection et préparation),
- la maîtrise des problèmes surgissant pendant les événements (engagement et remise en état provisoire),
- le rétablissement après catastrophe (remise en état définitive et reconstruction).

Gestion intégrée des risques naturels en Suisse (source: OFEV)

La protection contre les dangers naturels peut se concrétiser par la mise en place de mesures passives, essentiellement liées à l'aménagement du

**Liens**

- Les dangers naturels en Suisse
- OFEV - Dangers naturels
- Plate-forme nationale sur les dangers naturels (PLANAT)
- Fonds suisse pour les dégâts non assurables

**Documents**

- Conventions-programmes conclus dans le domaine de l'environnement (OFEV 2011) (PDF, 2.3 Mo)
- Vivre avec les dangers naturels (OFEV 2011) (PDF, 923 Ko)
- La sécurité à quel prix? (PLANAT 2007) (PDF, 749 Ko)
- Prévention des dangers naturels: prise en compte dans l'aménagement local (SDT 2011) (PDF, 728 Ko)

**Cellule des dangers naturels**

Andrea Pedrazzini

OFEV - Thème Dangers naturels - Internet Explorer

Administration fédérale admin.ch

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'environnement OFEV

Page d'accueil | Plan du site | Contact | Impression groupée | Dautsch | Français Italiano | English

Thèmes Etat de l'environnement Services Documentation L'OFEV

## Dangers naturels

Recherche sur le site de l'OFEV

Recherche avancée

Contact

- Division Prévention des dangers

Manifestation

INTERPRAEVENT 2016 - Lucerne, Switzerland 13th Congress INTERPRAEVENT 2016

Etat de l'environnement

- Etat de l'environnement dangers naturels

Rapports

- Hochwasseranregis an der Alpen Nordseite vom 31. Mai bis 3. Juni 2013 Schlussbericht über die Zusammenarbeit zwischen den Fachstellen Naturgefahren des Bundes und den Informationsfluss zwischen Bund und Kantonen 30.01.2014 | 1361 Ko | PDF

Magazine «environnement»

27.05.2014 [Renforcement de la collaboration sino-suisse dans le domaine de l'eau](#)

26.05.2014 [Réalisation de la cartographie des dangers naturels pour toute la Suisse](#)

21.05.2014 [Aperçu de la prévention des catastrophes en Suisse](#)

Dangers naturels - communiques - Archiv

Pour toute question relative aux DN dans la RCJU (directives, notices, procédures, etc.): <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Dangers-naturels.html>

Pour les informations plus générales et la stratégie suisse, se référer au site de l'OFEV: <http://www.bafu.admin.ch/naturgefahren/index.html?lang=fr>

## 5. Objectifs atteints et défis futurs

### Déjà fait....

- Carte indicative des dangers sur l'ensembles du territoire cantonal
- Cartes des dangers sur l'ensembles des périmètres exposés
- Mesures de protection urgentes dans le cadre du plan de relance cantonale et/ou sous initiative des communes (Delémont, Soyhières, Alle, Porrentruy).
- Stabilisation/protection des tronçons de route les plus exposés.
- Rajeunissement de la majorité des forêts protectrices prioritaires

### Reste à faire ....

- Poursuivre la mise en place des mesures de protection dans les zones plus critiques (routes, zones bâties).
- Réaliser Outil pour l'alerte et la pré-alerte
- Inciter les communes à s'équiper d'un plan d'alarme et d'intervention communale (PAI).
- Etablir les cartes de hauteur d'eau pour les secteur densément bâtis.
- Développer une stratégie d'entretien des ouvrages de protection, à moyen et long terme.

## 5. Objectifs atteints et défis futurs

### Grands projets en cours et à venir

- Protection contre les crues Delémont (projet Delémont Marée Basse) → **En cours**
- Protection contre les crues Courroux-Val Terbi → **En cours**
- Protection contre les crues de Ville de Porrentruy → **A venir, en discussion**
- Protection contre les crues à Alle, Courrendlin, Bassecourt, Beurnevésin, Soyhières → **En cours**
- Protection contre les crues de la ville de Saint-Ursanne → **En cours**
- Protection contres les chutes de pierres ligne CJ → **En cours**
- Protection contre les chutes de pierres CFF (Delle- Delémont) → **En cours**
- Protection contre les chutes de pierres (H18 Glovelier-Montfaucon) → **A venir**
- Suivi des forêts protectrices (soins aux jeunes forêts, éclaircies) → **En cours**

**La protection contre les dangers naturels est un tâche permanente !**

## 6. Questions/réponses

**Merci pour votre attention!**